



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2021-768

EAM FAM Bordeneuve A SAINT ETIENNE DE TULMONT
Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice, du FAM Bordeneuve ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 12 avril 2021 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le prix de journée applicable au FAM Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Type de prestation	Montant du Prix de journée en € à compter du 1 ^{er} mai 2021
Internat	129,19 €

ARTICLE 2 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et la directrice de EAM FAM Bordeneuve sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 28 AVR. 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian ASTRUC', written over a circular stamp or seal.

Christian ASTRUC